

Le corps de juges pour les examens de grades



2018

CSDGE

- **MÉMENTO** :
Le corps de juges pour les examens de grades



MÉMENTO 2018

Le corps de juges pour les examens de grades

CSDGE

SOMMAIRE



I.

PRÉAMBULE : L'organisation des grades de Judo

 P. 4

II.

1^{ère} PARTIE : L'organisation du corps de juges

 P. 5-8

III.

2^{ème} PARTIE : Planification des journées de formation de juges sur le territoire

 P. 9

IV.

3^{ème} PARTIE : Cadre de référence et préconisations pour l'organisation des examens

 P. 10-12

V.

4^{ème} PARTIE : Déontologie

 P. 13

VI.

5^{ème} PARTIE : Contacts à la FFJDA

 P. 12

Le corps de juges pour les examens de grades

I.

PRÉAMBULE : L'organisation des grades de Judo

La délivrance des grades est sous le contrôle d'un organisme appelé « C.S.D.G.E » Commission Spécialisée des Dan et Grades Équivalents de la F.F.J.D.A. (*articles L212-5 et L212-6 du Code du Sport*)

Sa composition est fixée par arrêté du ministre chargé des sports (*Arrêté du 6 Mai 2010 fixant la composition actuelle*).

Pour assurer la relation administrative avec la C.S.D.G.E. de la F.F.J.D.A., la mise en place et le suivi des organisations techniques et sportives régionales concernant les grades, chaque ligue doit mettre en place un « C.O.R.G. », Comité d'Organisation Régional des Grades composé :

- du Président de Ligue (*Président et responsable du C.O.R.G.*),
- du coordonnateur d'ETR ou son représentant (*responsable technique des examens et du suivi de formation des juges*),
- d'un secrétaire du C.O.R.G. (*chargé du suivi administratif*) proposé par le Président de ligue et désigné par la C.S.D.G.E. de la F.F.J.D.A.,
- d'un représentant du conseil culture judo élu au comité directeur de la ligue à cet effet au titre de la catégorie ceinture noire,
- Le Président du C.O.R.G. peut inviter toute personne susceptible d'aider au fonctionnement du C.O.R.G., il désigne notamment, sur proposition du Président du comité, un délégué départemental du C.O.R.G. chargé de suppléer le secrétaire.

Les grades dans les TEXTES OFFICIELS :

Toute la réglementation des grades qui comprend le fonctionnement de la C.S.D.G.E. et des C.O.R.G. figure dans le recueil des Textes Officiels, téléchargeable sur le site internet de la F.F.J.D.A. en version HTML et PDF.

Le corps de juges pour les examens de grades**II.****1^{ère} PARTIE : L'organisation du corps de juges**

L'organisation des examens de grades nécessite la constitution d'un **corps de juges** à deux niveaux:

- 1. Niveau Régional**
- 2. Niveau National**

Les juges sont nommés pour une olympiade selon les critères définis, la liste des juges est actualisée à chaque fin de saison sportive, elle est envoyée au National pour officialisation.

De même, le National communique la liste des juges nationaux à chaque Ligue.

Le corps de juges pour les examens de grades

1. NIVEAU RÉGIONAL

➤ ORGANISATION RÉGIONALE

La formation des juges est coordonnée et suivie par le responsable de l'ETR.

Le responsable de l'ETR peut toutefois dans le cadre de l'IRFEJJ (*Instituts Régionaux de Formation et d'Entraînement de Judo Jujitsu*), déléguer sa mission à une personne compétente. Chaque année, l'IRFEJJ devra s'assurer que des actions de formation de juges soient mises en place sur son territoire.

➤ JUGE RÉGIONAL KATA ET TECHNIQUE DU 1^{er} ET 2^e DAN

La demande de candidature est à faire au niveau de la Ligue, via le Comité

LE REQUIS :

- 3^e dan minimum,
- Avoir participé à un ou plusieurs stages régionaux de juges (*6 heures minimum*) dans la saison sportive,
- Avoir été mis en situation de juge stagiaire sur au moins 2 examens,
- Avoir été évalué favorablement à l'issue de la formation.

LE CHAMP D'INTERVENTION :

- Niveau Régional : UV1 kata et UV2 technique 1^{er} et 2^e dan inclus.

Le juge sera convoqué par la ligue ou par le département en cas de délégation.

LA FORMATION CONTINUE :

- Participer au stage régional de juges pour lequel il est convoqué, **et** pouvoir justifier d'un volume horaire de formation de 15 heures minimum par an (*3 heures minimum en kata, 3 heures minimum en Judo, 3 heures minimum en Jujitsu, le reste étant laissé au choix du juge*).
- Se positionner à au moins deux examens dans la saison sportive sur son territoire.

DISPOSITIF DE PROXIMITÉ POUR LES JUGES :

Pour l'épreuve technique, il y a la possibilité de labelliser des enseignants 3^e dan et plus, au moins titulaire du CQP, ayant effectué une formation de juges organisé par la Ligue ou le comité par délégation, équivalent à un volume horaire de 3 heures. A l'issue de cette formation, l'enseignant aura le titre de « **Juge grade** », et pourra être appelé par la Ligue ou le comité en cas de délégation, à évaluer l'UV2 technique du 1^{er} et du 2^e dan.

ORGANISATION TERRITORIALE DES EXAMENS :

- Sur les départements ou territoires fixés par la Ligue, au cours d'examens traditionnels, d'espaces de formation technique, de stages sportifs ou de formation, au sein du PPF (*pôle France et Espoirs*), ou de toutes organisations régulant le flux,

Le corps de juges pour les examens de grades

- 3 sessions au moins par an pour l'UV1 Kata, 3 sessions au moins par an pour l'UV2 technique,
- Jury de 2 juges minimum.

➤ JUGE REGIONAL KATA ET TECHNIQUE DU 3^e et 4^e DAN

La demande de candidature est à faire au niveau de la Ligue, via le comité.

LE REQUIS :

- 4^e dan minimum pour juger le 3^e dan,
- 5^e dan minimum pour juger le 4^e dan,
- Avoir participé à un ou plusieurs stages régionaux de juges (*6 heures minimum*) dans la saison sportive,
- Avoir été mis en situation de juge stagiaire sur au moins 2 examens,
- Avoir été évalué favorablement à l'issue de la formation.

LE CHAMP D'INTERVENTION :

- **Régional :** UV1 kata et UV2 technique jusqu'au 4^e dan inclus.

Le juge sera convoqué par la ligue ou par le département en cas de délégation.

LA FORMATION CONTINUE :

- Participer au stage régional de juges pour lequel il est convoqué, **et** pouvoir justifier d'un volume horaire de formation de 15 heures minimum par an (*3 heures minimum en kata, 3 heures minimum en Judo, 3 heures minimum en Jujitsu, le reste étant laissé au choix du juge*).
- Se positionner à au moins deux examens dans la saison sportive sur son territoire.

ORGANISATION TERRITORIALE DES EXAMENS :

- Sur les départements ou territoires fixés par la Ligue, au cours d'examens traditionnels, d'espaces de formation technique, de stages sportifs ou de formation, au sein du PPF (*pôle France et Espoirs*), ou de toutes organisations régulant le flux.
- 3 sessions au moins par an pour l'UV1 Kata, 3 sessions au moins par an pour l'UV2 technique,
- Jury de 3 juges minimum.

Le corps de juges pour les examens de grades**2. NIVEAU NATIONAL****➤ ORGANISATION NATIONALE**

Les référents pour la formation des juges sont :

- Le Vice-président chargé de la formation
- Le Directeur Technique National
- Le Conseiller Technique chargé de mission auprès de la CSDGE
- Tout autre personne désignée par le National

Le Directeur Technique National officialise la liste des juges nationaux.

➤ JUGE NATIONAL : EXAMEN DE 5^e ET 6^e DAN

=> La demande de candidature est à faire au niveau de la Ligue, qui transmettra au National.

REQUIS :

- Participer en tant que juge et à l'organisation des examens organisés sur son territoire,
- Examen 5^e dan : être 6^e dan minimum depuis au moins 2 ans,
- Examen 6^e dan : être 7^e dan minimum (ou 6^e dan à titre exceptionnel),
- Avoir participé à au moins deux stages nationaux de formation continue des enseignants FFJDA ou espaces nationaux de formation, dans les 4 dernières saisons, ou justifier d'un volume de formation équivalent à 30 heures minimum* dont le contenu porte sur les contenus des examens de grade

**les Stages Nationaux de Rentrée ne rentrent pas dans ces critères*

LE CHAMP D'INTERVENTION : National : examen du 5^e dan et 6^e dan sur convocation du national.

LA FORMATION CONTINUE :

- Participe aux jurys d'examens de grades pour lesquels il est convoqué,
- Participe au moins tous les trois ans à un stage national de formation continue des enseignants FFJDA ou espace national de formation, dont le contenu porte sur les contenus des examens de grade,
- Participe aux regroupements du corps des juges nationaux sur convocation (*veille des examens nationaux : 4 heures minimum*),
- Doit satisfaire à l'évaluation formative.

Stages nationaux pris en compte : Stages nationaux de formation continue des enseignants, Stages FFJDA des enseignants au Japon, Espaces Nationaux de formation, Colloque de formation des haut gradés,

ORGANISATION TERRITORIALE DES EXAMENS :

- 1 session par an pour le 5^e dan (*période de Juin*)
- 1 session par an pour le 6^e dan (*période de Novembre*)
- Jury de 5 juges

Le corps de juges pour les examens de grades

III.

2^{ème} PARTIE : Planification des journées de formation de juges sur le territoire



	Niveau Départemental Sur délégation	Niveau Régional	Niveau National
Thèmes	UV1 et UV2 des 1 ^{er} et 2 ^e dan Kata et technique	UV1 et UV2 des 3 ^e et 4 ^e dan Kata et technique	5 ^e dan : JU NO KATA et prestation Nage waza, Ne waza, Jujitsu
	Kata : nage no kata et goshin jitsu	Kata : Goshin jitsu, kime no kata, katame no kata, gonosen et nage no kata si besoin	6 ^e dan : KOSHIKI NO KATA et prestation nage waza, ne waza, Jujitsu
	Niveau Départemental	Niveau Régional	Niveau National
Durées	6h minimum	6h minimum	30h minimum
	Niveau Départemental	Niveau Régional	Niveau National
Objectifs et Références	Travail sur les critères de jugement	Travail sur les critères de jugement	Travail sur les critères de jugement
	Cf. : Référentiel pour les juges- nomenclature	Cf. : Référentiel pour les juges - nomenclature	Cf. : Référentiel pour les juges
	1 ^e et 2 ^e dan - Réf : Textes Officiels CSDGE	3 ^e et 4 ^e dan - Réf : Textes Officiels CSDGE	5 ^e et 6 ^e dan - Réf : Textes Officiels CSDGE
	Niveau Régional	Niveau Régional	Niveau National
Encadrement	Responsable d'ETR et Formateur Régional, possibilité de déléguer à des formateurs départementaux	Responsable d'ETR et Formateurs Régionaux	Responsables nationaux et Formateurs Nationaux
		Formateurs Nationaux possibles sur demande au National*	

- *** La prise en charge de formateurs nationaux est assurée par l'organisme demandeur.**
- **Un calendrier et un planning des stages et des examens sont établis en fin de saison, et validés par le National à l'occasion du stage des Conseillers techniques en Juin.**

IV.

3^{ème} PARTIE : Cadre de référence et préconisations pour l'organisation des examens



<u>Grades</u>	<u>UV concernées et dominantes</u>	<u>Critères juges</u>	<u>Composition du jury et critères de sélection</u>	<u>Nombre de sessions annuelles</u>	<u>Niveau d'organisation</u>	<u>Organisation territoriale : cadre de référence des examens</u>
1 ^{er} et 2 ^e dan	UV1 KATA Dominante compétition et technique	<u>Juges régionaux : 3e dan et plus</u>	Jury : 2 juges minimum Critères dans la sélection du jury : neutralité et équité	Au moins 3 sessions par Ligue Coordination assurée au niveau du CORG. Le nombre de sessions est déterminé par le CORG : ce nombre sera nécessairement fonction de 2 paramètres : la durée du passage de grades et le nombre de licencié(e)s.	Département ou territoires fixés par le CORG Favoriser la proximité	Examens traditionnels Plateformes techniques Stages sportifs ou de formation Au sein du PPF (Pôles France et espoirs)
1 ^{er} et 2 ^e dan	UV2 TECHNIQUE Dominante compétition et technique	<u>Juges régionaux : 3e dan et plus</u> <u>Jury grades : possibilité de labelliser des enseignants (3e dan minimum) labellisation au terme d'une journée de formation</u>	Jury : 2 juges minimum Critères dans la sélection du jury : neutralité et équité	Au moins 3 sessions par Ligue Coordination assurée au niveau du CORG. Le nombre de sessions est déterminé par le CORG : ce nombre sera nécessairement fonction de 2 paramètres : la durée du passage de grades et le nombre de licencié(e)s.	Département ou territoires fixés par le CORG. Favoriser la proximité	Examens traditionnels Plateformes techniques Stages sportifs ou de formation Au sein du PPF (Pôles France et espoirs)
3 ^e dan	UV1 KATA Dominante compétition et technique	<u>Juges régionaux : 4e dan et plus</u>	Jury : 3 juges Critères dans la sélection du jury : neutralité et équité	Au moins 3 sessions par Ligue Coordination assurée par le CORG	Région ou territoires fixés par le CORG. Favoriser la proximité	Examens traditionnels Plateformes techniques Stages sportifs ou de formation Au sein du PPF (Pôles France et espoirs)



IV.

3^{ème} PARTIE : Cadre de référence et préconisations pour l'organisation des examens



<u>Grades</u>	<u>UV concernées et dominantes</u>	<u>Critères juges</u>	<u>Composition du jury et critères de sélection</u>	<u>Nombre de sessions annuelles</u>	<u>Niveau d'organisation</u>	<u>Organisation territoriale : cadre de référence des examens</u>
3 ^e dan	UV2 TECHNIQUE Dominante compétition et technique	Juges régionaux 4 ^e dan et plus	Jury : 3 juges Critères dans la sélection du jury : neutralité et équité	Au moins 3 sessions par Ligue Coordination assurée par le CORG	Région ou territoires fixés par le CORG. Favoriser la proximité	Examens traditionnels Plateformes techniques Stages sportifs ou de formation Au sein du PPF (Pôles France et espoirs)
4 ^e dan	UV1 KATA Dominante compétition et technique	Juges régionaux 5 ^e dan et plus	Jury : 3 juges Critères dans la sélection du jury : neutralité et équité	Au moins 3 sessions par Ligue Coordination par le CORG	Région ou territoires fixés par le CORG. Favoriser la proximité	Examen traditionnels Stages de formation Plateformes kata
4 ^e dan	UV2 TECHNIQUE Dominante compétition et technique	Juges régionaux 5 ^e dan et plus	Jury : 3 juges Critères dans la sélection du jury : neutralité et équité	Au moins 3 sessions par Ligue Coordination par le CORG	Région ou territoires fixés par le CORG. Favoriser la proximité	Examen traditionnels Stages de formation Plateformes techniques



IV.

3^{ème} PARTIE : Cadre de référence et préconisations pour l'organisation des examens



<u>Grades</u>	<u>UV concernées et dominantes</u>	<u>Critères juges</u>	<u>Composition du jury et critères de sélection</u>	<u>Nombre de sessions annuelles</u>	<u>Niveau d'organisation</u>	<u>Organisation territoriale : cadre de référence des examens</u>
1er au 3e dan	TESTS SHIAI			<p>Au moins 3 sessions par Ligue Coordination assurée au niveau du CORG. Le nombre de sessions est déterminé par le CORG : ce nombre sera nécessairement fonction de 2 paramètres : la durée du passage de grades et le nombre de licencié(e)s.</p>	<p>Niveau régional La coordination est assurée au niveau du CORG</p>	<p>Priorité aux licencié(e)s de la Ligue organisatrice</p>
4 ^e dan	TESTS SHIAI			<p>En interligues de préférence pour les féminines (<i>possibilité de regrouper les 2e dan et 3e dan</i>)</p>	<p>Niveau national décentralisé : Par ligue calendrier coordonné au niveau national</p>	
5 ^e dan	Examen National	<u>Juges nationaux 6^e dan et plus</u>	<p>Jury : 5 juges Critères dans la sélection du jury : neutralité et équité</p>	<p>1 session <i>(période de Juin)</i></p>	National	Paris Institut du Judo
Examen National du 6 ^e dan + Contributions pour l'accès aux 7 ^e et 8 ^e dan		<u>Juges nationaux 7^e dan et plus</u>	<p>Jury : 5 juges Critères dans la sélection du jury : neutralité et équité</p>	<p>1 session <i>(période de Novembre)</i></p>	National	<p>Paris Institut du judo "Journée nationale des hauts grades"</p>



Le corps de juges pour les examens de grades

V.

4^{ème} PARTIE : Déontologie

Neutralité, impartialité, équité sont trois principes essentiels de tout jugement :

- Il est recommandé de vouvoyer le candidat.
- Un juge ne peut lors d'un même examen, assurer sa mission de jury et se présenter comme candidat ou comme partenaire.
- Un juge ne peut prétendre juger un grade supérieur au sien.
- Un juge ne peut examiner ses propres élèves. Dans la mesure du possible il évite également d'examiner un candidat qu'il connaît ou qu'il a formé.
- Par son savoir-faire, et son savoir être, le juge sait mettre le candidat dans les meilleures dispositions pour qu'il s'exprime à son meilleur niveau.
- Le juge ne doit faire aucun commentaire ayant rapport au club ou à l'enseignant du candidat ; l'avis donné au candidat doit rester dans le cadre strict de la prestation.
- En cas d'échec, le juge doit avoir un commentaire clair, succinct, constructif et sans jugement de valeur. Il doit être pédagogique afin d'orienter les progrès du candidat.

Le corps de juges pour les examens de grades**VI.****5^{ème} PARTIE : Contacts à la FFJDA****SECTEUR GRADES - CSDGE :****Guy LEBAUPIN***Membre de la Direction Technique Nationale*

01.40.52.16.72

Jessilia LEBRETON

01.40.52.16.72

grade@ffjudo.com

SECTEUR FORMATION DE JUGES :**Martine DUPOND***Membre de la Direction Technique Nationale – DTN adjointe*

01.40.52.16.84

formation@ffjudo.com

Michèle LIONNET*Membre de la Direction Technique Nationale*

01.40.52.16.84

formation@ffjudo.com

Sabine ÉRELIE

01.40.52.16.58

formation@ffjudo.com

**LIENS vers le site internet de la FFJDA :**<http://www.ffjudo.com/progression><http://www.ffjudo.com/stages-formation>

Le corps de juges pour les examens de grades

